OBSERVATOIRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MALVERSATIONS ECONOMIQUES

OLUCOME

OBSERVATORY FOR FIGHT AGAINST CORRUPTION AND ECONOMIC EMBAZZLEMENT

INTEGRITE EQUITE TRANSPARENCE

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 020/OLUCOME/11/2018 PORTANT SUR LE TRAFIC DE MINERAIS, UNE DES SOURCES D'EXTREME PAUVRETE ET DE CONFLITS CYCLIQUES AU BURUNDI ET DANS LA REGION DES GRANDS LACS.

« Le Burundi serait-il devenu une plaque tournante dans le trafic de minerais de sang ? »

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) est convaincu que le secteur minier est potentiellement capable de contribuer significativement à la stabilisation du pays et à la croissance économique, notamment à travers la création d'emplois, l'amélioration des infrastructures et l'augmentation des revenus des citoyens. Et, cette conviction est partagée par bien de partenaires techniques et financiers du Burundi tel que le Fonds Monétaire Internationale, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, etc. Au Burundi, Ce secteur connait jusqu'aujourd'hui une contribution à l'économie nationale très minime de moins de 1% du PIB alors que dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, 2ème génération (CSLP II), le Gouvernement burundais avait projeté une contribution de 30% du PIB qui proviendront du secteur des ressources naturelles.

2. Malgré la déclaration du Sommet spécial des Chefs d'Etats de la CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des grands lacs tenu en date du 15 décembre 2010 à RUSAKA en ZAMBIE et ainsi que les multiples recommandations des experts des Nations unies qui travaillent sur la République du Congo. Les minerais, plus particulièrement, l'Or ne sont pas tracés jusqu'à présent au Burundi. Dans la déclaration ci-haut mentionnée, les Chefs d'Etats avaient approuvés six outils visant à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles développés par la CIRGL, à savoir, (1) le mécanisme de certification régional, (2) l'harmonisation des régistrations nationales, (3) la base de données régionales sur le flux des minerais, (4) la formalisation du secteur minier artisanal, (5) la promotion de l'Initiative de Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE) et (6) le mécanisme d'alerte précoce. Ceci pour dire qu'au Burundi la quantité déclarée au niveau des comptoirs n'est pas totalement comptabilisée et tracée car les fonds issus de ces minerais sont détournés. Pourtant, l'OLUCOME constate que des milliers des

tonnes des 3T sont exploités et exportés. Au Burundi, certains sites sont formellement sous-systèmes de traçabilité. Il s'agit des sites sous l'expérimentation de iTSCi qui est un programme de devoir de diligence qui facilite la traçabilité des minéraux sous le contrôle de PACT et des milliers d'autres sites sont en train d'être exploités illégalement dans presque tout le pays sans parler de l'exploitation des terres rares et de matériaux de construction.

3. De ce fait, l'Observatoire constate avec regret que le Burundi est devenu une plaque tournante du trafic des minerais de sang en se basant sur les rapports des experts des Nations Unies qui sont produits régulièrement. Selon les trois récents rapports, le Burundi avait accepté que 471 kg d'or ont transité sur son territoire. Mais, après vérification par les experts des Nations Unies, il a été constaté qu'à Dubai l'or de la République Démocratique du Congo (RDC) transité à l'aéroport international de Bujumbura était de 3000 kg. Très récemment au mois de Février 2018 au Kenya, une quantité de 4 ,6 tonnes d'or a été prise en transit vers Dubaï en passant par l'aéroport international de Bujumbura.

4. Curieusement, en date du 9 novembre 2018, le Président Pierre Nkurunziza a réuni à Ngozi l'Administration et tous les acteurs d'exploitation des minerais au Burundi en vue d'évaluer l'état des lieux de la mesure du Conseil National de Sécurité relative à la suspension des coopératives d'exploitation de ces minerais pour un mois. D'après son porte-parole, le Burundi perd par an 30 millions de dollars américains qui se trouvent dans les poches des exploitants qui n'ont pas respecté les clauses des contrats qui les lient avec le Ministère en charge des mines en ne rapatriant pas des fonds à la Banque de la République du Burundi (BRB). En date du 19 octobre2018, ce même discours avait été également prononcé par le Deuxième Vice-Président de la République, Monsieur Joseph Butore où il a précisé, on cite « La situation du rapatriement des devises issues de l'exportation de l'or est alarmante. Plus de 83 % des recettes en devises pour les minerais exportés ne sont pas rapatriés. Il a ajouté que les statistiques de la Banque de la République du Burundi (BRB) montrent d'une manière générale que le Burundi comptait collecter de la vente des minerais 44.957.519 USD pour l'exercice 2017, mais n'a reçu que 15. 957. 288 USD. Pour l'exercice 2018 jusqu'au mois de septembre, 13.164.172, 62 USD ont été reçus alors qu'on espérait rapatrier 33.474.813 USD ….».
5. Pourtant, le Gouvernement burundais sait très bien l'identité de ces exploitants des minerais. Pourquoi il ne prend pas des mesures qui s'imposent conformément aux

recommandations de RUSAKA et aux lois burundaises ? Si une autorité se lance sur les média pour se lamenter qu'on a détourné les fonds issus des minerais dont les coupables lui sont bien connus, qu'en dirait un simple citoyen ne possédant aucune autorité sur lui ? L'OLUCOME pense plutôt qu'il s'agit d'une stratégie empruntée par les autorités pour flatter la population burundaise qu'elles sont à leur service alors que pas. Mais plutôt les autorités sont en train de faire une couverture aux coupables corrompus. Sur cette base, l'Observatoire rappelle qu'il a dénoncé depuis 2011 un détournement officialisé de près de 4 millions de dollars américains en provenance des sociétés minières en quête de permis d'exploration versés au compte appui aux bonnes initiatives, mais aucune autorité n'a voulu répondre aux questions posées par l'Observatoire à ce sujet jusqu'à ce jour. Par contre, l'OLUCOME salue les efforts du Gouverneur de Rumonge qui a décidé la semaine passée de faire respecter la loi interdisant les autorités et les fonctionnaires de l'Etat de faire les activités d'exploitation minière d'autant plus que cette même loi interdit toute activité commerciale ,notamment dans le cumul des fonctions. Vu l'engagement de Monsieur Juvénal Bigirimana, Gouverneur de RUMONGE, il risque de perdre son poste ou sa vie car il est entré de déranger les intérêts des corrompus.

6. Dans l'objectif de lutte contre la corruption dans ce secteur minier et de ce trafic illégal des minerais générateur des conflits et de l'extrême pauvreté au Burundi et dans la région, l'OLUCOME recommande encore une fois ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi :

a. De respecter à la lettre et l'esprit de la déclaration des Chefs d' Etats de RUSAKA du 15 décembre 2010 ;
b. De prendre des mesures nécessaires pour lutter contre la corruption et les malversations économiques qui s'observent dans le secteur minier sans aucune distinction ;
c. De prendre des sanctions qui s'imposent à l'endroit de ces détourneurs de 30 millions de dollars américains dans le strict respect des lois en vigueur au Burundi ;
d. D'écarter des autorités et des fonctionnaires de ces activités minières d'autant plus que la loi l'interdit ;

Aux pays membres de la CIRGL

a . De se réunir en sommet extraordinaire en vue d'évaluer la mise œuvre du contenu de la déclaration de RUSAKA sur l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les pays membres de la CIRGL.

A la population burundaise :

a. De rester vigilant et plaider à ce que tous les revenus issus du secteur minier soient versés au compte de la Banque de la République du Burundi (BRB) et redistribués équitablement en vue de couper court avec la pauvreté sans nom qui l'accable.

Fait à Bujumbura, le. 16. /11 /2018

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

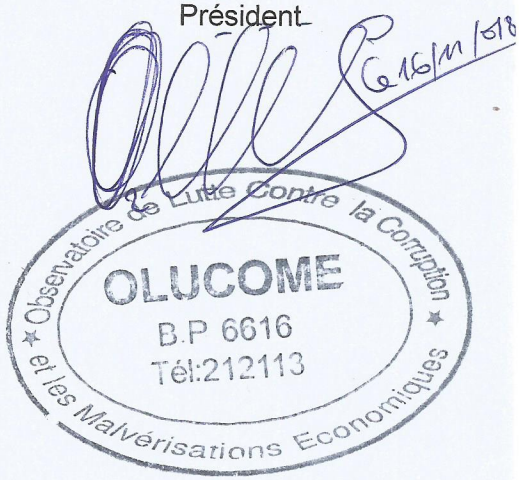

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1er étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)
Fax : 22 24 99 49
Site web: www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI